

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP

Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-22 : Assainissement – Renforcement du réseau d’assainissement sur la Ville de Lacanau - Demande de subvention Agence de l’Eau Adour-Garonne

Rapporteur : Monsieur Philippe WILHELM

La commune de Lacanau a réalisé une mise à jour de son schéma directeur d’assainissement en 2011. Le PR12 présente des difficultés en termes de capacité et de fonctionnement, liées notamment par la présence d’eaux claires parasites et météoriques qui engendrent des débordements à certaines périodes de l’année.

La Ville a conduit en 2013 des premiers travaux correctifs en créant un maillage entre plusieurs postes de relevage existants.

Une étude a été réalisée en 2018 afin de mener une réflexion sur le fonctionnement du PR12 en vue d’améliorer le transit des effluents vers la station d’épuration des Pellegrins.

Cette étude a permis de montrer que la capacité de pompage du PR12 ne serait pas suffisante à moyen terme compte tenu de l’urbanisation prévue sur Lacanau Ville. Par ailleurs, des difficultés résident au niveau de certains points d’injection de PR dans la conduite de refoulement du PR12 vers la station d’épuration.

Différents scénarii d’aménagements ont été étudiés.

La solution envisagée est la création d’un nouveau poste de relevage en lieu et place du P.R 12 existant ainsi que le doublement de la conduite de refoulement jusqu’à la station d’épuration des Pellegrins.

Afin de confirmer la faisabilité technique de cette solution, une étude complémentaire a été menée en 2019 et 2020 avec pour objectifs :

- Vérifier le dimensionnement des PR / conduites de refoulement existants sur le secteur de Lacanau Ville (en amont du PR12) par rapport aux données d’urbanisation à moyen et long terme ;
- Réaliser une modélisation du réseau d’assainissement collectif ;
- Détailler le programme de travaux de réhabilitation du PR12 et de doublement de la conduite de refoulement et confirmer l’estimation financière des travaux.
- Si besoin proposer des travaux de renforcement sur les PR / réseaux amont ;
- Etablir le programme d’investigations complémentaires (topographie, géotechnique notamment) à réaliser pour la poursuite de l’opération ;

Le montant des travaux est estimé à 2,45 M€ HT.

A l’issue de cette étude, la Ville a mandaté fin 2020 un bureau d’études pour une mission de maîtrise complète en vue de réaliser ces travaux dès le dernier trimestre 2021.

CONSIDERANT l’intérêt pour la commune de bénéficier d’un financement de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne pour assurer le financement du renforcement du réseau d’assainissement sur la Ville de Lacanau

VU l’avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 28 juin 2021

VU l’avis de la commission voirie, réseaux et bâtiments rendu lors de sa réunion du 29 juin 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l’exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l’Agence Adour-Garonne à hauteur de 30% sur le montant hors taxe de l’opération soit 735 000 €.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **07 JUL. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021

